

Les enjeux juridiques pour une gouvernance ouverte aux logiciels libres

Benjamin Jean
Formateur et consultant

Les enjeux juridiques pour une gouvernance ouverte aux logiciels libres

Introduction.

- Les modèles tournés vers l'ouverture
- Le rôle de la gouvernance
- L'ouverture consacrée par l'usage des licences libres

I. Apprécier l'impact de l'usage de licences libres

- Appréhender les licences libres
- Études particulières (l'ajout de licence et le formalisme induit par les licences)

II. Intégrer le Libre dans la gouvernance du SI

- Mesurer les enjeux et définir les besoins
- Organiser un accompagnement adapté à l'usage de licences libres
- Ouverture de la gouvernance
- **Questions ouvertes**

A. Les modèles tournés vers l'ouverture

- *Open Innovation, Crowd sourcing, etc.*
- **Théorisé par Henry Chesbrough**
 - *Open Innovation* : « *Open Innovation means that valuable ideas can come from inside or outside the company and can go to market from inside the company as well* »
 - *Closed Innovation* : « *Compagnies generate their own ideas and then develop them, build them, market them, distribute them, service them, finance them, and support them on their own* »
- **Le logiciel libre et l'Open Source**
 - **Définition de la FSF** : licence attachée à un *Logiciel Libre* (les 4 libertés)
 - **Définition de l'OSI** : licence répondant aux 10 critères de l'OSD

On songe ici aux libertés qui doivent être assurées à l'utilisateur final. Il s'agit de :

- 0 : la liberté d'exécuter / utiliser le programme ;*
- 1 : la liberté d'étudier et d'adapter le programme ;*
- 2 : la liberté de redistribuer des copies ;*
- 3 : la liberté de modifier et de publier ses modifications.*

- **1) la libre redistribution du logiciel** — elle ne peut, par exemple, exiger le paiement d'une redevance supplémentaire ;
- **2) le code source doit être fourni ou être accessible** ;
- **3) les dérivés des œuvres doivent être permis** ;
- **4) l'intégrité du code doit être préservée** — un tiers ne peut pas s'approprier le travail d'un autre et les contributions de chacun sont clairement attribuées (les modifications peuvent n'être éventuellement distribuées que sous forme de patch, séparément : *distinguo* que ne tolère pas la FSF) ;
- **5) pas de discrimination entre les personnes ou les groupes** ;
- **6) pas de discrimination entre les domaines d'application** — la licence se limite à la propriété intellectuelle : elle ne peut en aucun cas réguler d'autre domaine « politique » ;
- **7) la licence s'applique sans dépendre d'autres contrats** ;
- **8) la licence ne doit pas être propre à un produit** — elle est attachée au code et non à un logiciel particulier ;
- **9) la licence d'un logiciel ne doit pas s'étendre à un autre** ;
- **10) la licence doit être neutre technologiquement** — c'est-à-dire ne pas dépendre d'une technologie.

B. Le rôle de la gouvernance ?

- *« **La gouvernance est** une notion parfois controversée, car définie et entendue de manière diverse et parfois contradictoire. Cependant, malgré la multiplicité des usages du mot, il semble recouvrir des thèmes proches du "bien gouverner". Chez la plupart de ceux qui, dans le secteur public ou privé, emploient ce mot, il désigne avant tout un mouvement de « décentrement » de la réflexion, de la prise de décision, et de l'évaluation, avec une multiplication des lieux et acteurs impliqués dans la décision ou la co-construction d'un projet.*

Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation plus souples et éthiques, fondés sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs et parties prenantes, tant aux échelles locales que globales et nord-sud. »

*« Directement décliné des principes de gouvernance (d'entreprise et de collectivités), la **gouvernance des technologies de l'information** (IT Governance) vise à réguler, optimiser et parfois rendre plus ouvert, transparent et collaboratif le management des systèmes d'information d'une organisation, généralement dans une logique de bien commun quand les acteurs s'inscrivent dans une logique de pilotage du développement durable. »*

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance>

-
- La gouvernance :
 - Ensemble des processus, réglementations, institutions régissant la direction et l'administration d'une entreprise
 - Elle inclut aussi les relations entre les nombreux acteurs impliqués et les objectifs qui gouvernent l'entreprise.
 - Doit être adaptée à toutes les « parties prenantes »

C. L'ouverture consacrée par l'usage des licences libres

- De quoi parle-t-on ?
 - **D'un outil (un contrat) qu'un auteur attache à sa création (œuvre) lors de sa communication/publication**
 - Contrat : cessions non exclusives de DPI
 - Gracieux : (con)cessions à titre gracieux
 - Très large : pour le monde entier, une durée limitée à la durée des DPI, pour tout usage, etc.
- Quelles sont les conséquences
 - **Le partage de ses droits, son monopole**
- Pour qui ?
 - **Diversité**
 - D'utilisateurs (et bénéficiaires)
 - De motivations
 - **Effet mutualisé** : chacun contribue néanmoins à un même "pot commun"

I- Enjeux juridiques relatifs à l'usage de licences libres.

- Appréhender les licences libres
- Études particulières (l'ajout de licence et le formalisme induit par les licences)

- Postulat : il est très souvent plus important d'être cessionnaire que titulaire de droits.
 - **Il faut donc veiller à respecter les licences**
- Contenu des licences libres
 - **Droits et Obligations**
 - Droits (harmonisés)
 - Obligations :
 - Trois types (donner, faire, ne pas faire)
 - Deux sortes (transferts de droits, formalismes)
 - **Étendue (faible, standard, forte)**
 - **Élément déclencheur**
 - **Éventuellement une compatibilité**
- Différencier licences Libres Permissives (transmission des obligations) et Copyleft (droits et obligations)

-
- Il est nécessaire d'assimiler chacun de ces éléments et de les répercuter auprès des services impactés :
 - **Juridique (obligation de donner, de faire ou de ne pas faire) ;**
 - **Commerciaux & marketing (obligation de faire ou de ne pas faire) ;**
 - **Technique (étendue, compatibilité) ;**
 - **Vente (faire, ne pas faire, donner)**
 - **En charge de la distribution (faire, ne pas faire, donner)**

- La problématique de l'ajout de licence
- La problématique du respect du formalisme

- Remarque : on ne remplace pas la licence, mais on ajoute une licence (qui respecte la première.
- Lorsqu'on est titulaire des Droits
 - **créations plurales : déterminer les titulaires de droits**
 - **logiciel issu d'une commande : vérifier la titularité des droits**
 - **Etc.**
- Lorsqu'on est cessionnaire
 - **S'assurer qu'on l'est de manière suffisante**
 - **Que les licences permettent un tel ajout**

Le respect du formalisme des licences

- Dispositifs pratiques assurant :
 - une *bonne information* quant à l'origine du code et des conditions de son exploitation (mentions légales, texte des licences, etc.)
 - *Information légales*
 - la mise à disposition *passive* des informations légales
 - L'affichage *actif* des mentions légales (selon le contexte, selon l'état antérieur)
 - l'affichage d'*attributions particulières* (not. Concernant la publicité réalisée autour du logiciel)
 - une *réception effective* des éléments matériels (code source correspondant, script, etc.) leur permettant d'user du composant conformément aux droits cédés.
 - Au code source correspondant ;
 - À la documentation associée ;
 - Aux autres éléments potentiellement valorisables
- *Conseil* :
 - mettre en place un formalisme générique, construit sur le modèle de la licence la plus contraignante.

Rmq : cette licence existe en plusieurs versions (la version 2-clause, « new BSD » est celle actuellement recommandée).

- Obligations (BSD 3- ou 4- clause):
 - **Toute publicité sur le logiciel intégrant X doit afficher la mention suivante : "This product includes software written by x (X@y.z)"**
 - **l'indication de l'utilisation du logiciel par la mention "This product includes software written by by x (X@y.z)"**
- Étendue : limitée à la création initiale (et à tout logiciel l'intégrant)
- Élément déclencheur (distribution)

II. Intégrer le Libre dans la gouvernance du SI

- Voir le *Guide Open Source*
 - [Http://Guideopensource.info](http://Guideopensource.info)
- Mesurer les enjeux et définir les besoins
- Organiser un accompagnement adapté à l'usage de licences libres
- Ouverture de la gouvernance

Mesurer les enjeux et définir les besoins

- Mesurer les enjeux
 - **Globaux**
 - **par services (impacts et rôles particuliers)**
- Définir les besoins
 - **La mise en place de bonnes pratiques (guidelines) relatives aux projets internes et externes ;**
 - **La mise en place d'une veille relative aux licences ;**
 - **La création d'un support/assistance relatif aux questions liées à l'utilisation des licences & la formation des différentes équipes ;**
 - **Une procédure d'audit de codes ;**
 - **La labellisation de composants et de licences**
 - **Déterminer et optimiser les échanges entre services**

- Organiser l'accompagnement
 - **La création d'une structure ad hoc ?**
 - Interservice
 - Autorité
 - **Mise en place de scouts, relais locaux**
- Former et communiquer sur l'organisation
- S'équiper
 - **Black Duck, Fossology, OSLC, Palamida, Protecode**
 - **Le projet SPDX**

- **Vis-à-vis des clients et partenaires (concontractants) :**
 - **les implications contractuelles (répartition de la titularité, licences utilisées)**
- **Vis-à-vis des salariés :**
 - **des attentes particulières (notamment quant à leurs participations à des projets communautaires)**
- **Au sein de la société :**
 - **une politique et des processus adaptés**
- **Vis-à-vis des communautés :**
 - **une attente supplémentaire (relation de confiance)**

- Open Source Initiative : <http://www.opensource.org/>
- Open Source . Com (RedHat) : <http://www.opensource.com/>
- Qualipso : <http://www.qualipso.org/>
- OSOR : <http://www.osor.eu/>
- FOSSBazaar <https://fossbazaar.org/>
- Veni, Vidi, Libri : <http://www.venividilibri.org>
- The Software Freedom Law Center <http://www.softwarefreedom.org/>
- Groklaw : <http://www.groklaw.net/>
- Freedom Task Force <http://www.fsfeurope.org/projects/ftf/>
- Projet www.gpl-violations.org <http://www.gpl-violations.org/>
- Guide Open Source <http://guideopensource.info/>

- Ce support de présentation est cumulativement soumis aux licences libres CC-By-SA 3.0 et Licence Art Libre 1.3. :

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>

<http://artlibre.org/licence/lal/>

© 2011, Benjamin Jean, « Les enjeux juridiques pour une gouvernance ouverte aux logiciels libres »

MERCI DE VOTRE ATTENTION